

Douanes et réglementation

(i) Tarifs douaniers

Les tarifs de Panama, en général, sont modérés bien que les tarifs de certains articles de luxe, ou des articles qui font concurrence à l'industrie locale peuvent être élevés. Panama emploie la Classification Standard Internationale pour ses tarifs. Les charges sont évaluées sur la valeur C.I.F. ou, pour quelques articles, comme des impôts spécifiques basés le poids, le volume ou la quantité. De même que le tarif, la plupart des importations paient 7% de surcharge (les médicaments et produits alimentaires paient 2.5% et 3.5% respectivement).

(ii) Licence d'importation

Le Panama exige l'enregistrement préalable pour certains produits qui font concurrence aux produits nationaux. Les permis requis sont délivrés par le Ministère du Commerce et de l'Industrie après consultation auprès de l'Office des Contrôles des prix et du Ministère des Finances. Les permis sont généralement disponibles à l'intérieur d'un quota limitant le volume d'importation des objets concernés.

(iii) Documentation

Le Panama exige la documentation suivante pour l'importation de produits.

- Une facture consulaire en 4 exemplaires, en espagnol, suivant les formes prescrites qui soient acceptées par les consulats panaméens.
- Pour les envois par avion et les paquets postaux d'une valeur de moins de \$50 (dollar américain) une Facture Consulaire n'est pas requise.
- Connaissements; l'original plus 4 copies.
- Une facture Commerciale, en 5 exemplaires, contenant, en plus de l'information commerciale normale, un certificat en espagnol établi par une personne officielle de l'entreprise pour être sur de l'exactitude et de la véracité des détails de la facture et aussi pour que les prix indiqués ne soient pas sujet à controverse. La facture commerciale elle-même, peut être libellée en anglais ou en espagnol.